

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 10

Votants 13

OBJET :
12. PERSONNEL DU CCAS ET
DU CENTRE SOCIAL. REVISION
DU TABLEAU DES
EFFECTIFS.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20211008_16112021D12_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Il appartient au conseil d'administration de fixer le tableau des effectifs du C.C.A.S en fonction des besoins du service et de l'évolution des carrières des agents.

Afin de répondre aux besoins des services, à l'évolution de carrières des agents et aux départs du personnel, il convient de mettre à jour ledit tableau des effectifs à effet du 1^{er} novembre 2021.

Ainsi, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise l'ouverture et la fermeture à opérer au 1^{er} novembre 2021, à savoir :

➤ **Ouverture de postes à compter du 1^{er} novembre 2021**

- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (nomination suite à la réussite d'un examen professionnel).

➤ **Fermeture de postes à compter du 1^{er} novembre 2021**

- 1 poste d'agent social à temps complet (Poste vacant en attendant la titularisation après stage dans un grade de catégorie B).

➤ **Modification temps de travail d'agents à temps non complet**

A effet du 1^{er} novembre 2021

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 25h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 28h/semaine (réaffectation d'heures d'un agent muté).

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, fixe le tableau des effectifs, tel que :

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-265904003-20211008-16112021D12_AB-DE

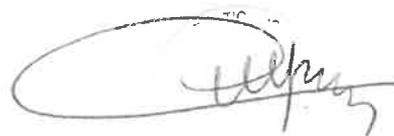
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 OCTOBRE 2021.

OBJET : 12. PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL EFFECTIFS.

REVISION DU TABELAU DES

Personnel permanent à temps complet	Base hebdo	Effectif au 01/07/2021	Effectif au 01/11/2021
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	TC	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe	TC	0	1
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	TC	1	1
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	TC	3	3
Adjoint administratif	TC	3	3
<u>Filière Animation</u>			
Animateur	TC	2	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC	1	2
Adjoint d'animation	TC	4	4
<u>Filière médico-sociale</u>			
Assistant socio-éducatif	TC	1	1
Agent social principal de 2ème classe	TC	2	2
Agent social	TC	4	3
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2	2
Personnel permanent à temps non complet			
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	32H	1	1
Adjoint administratif	28 H	1	1
<u>Filière médicosociale</u>			
Agent social principal de 2ème classe	17h30	5	5
Agent social	30h	1	1
Agent social	28h	1	1
Agent social	17h30	6	6
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique principal de 2ème classe	8h	1	1
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	30h	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	28h	1	0
Adjoint d'animation	28h	2	2
Adjoint d'animation	2h	1	1

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits,
 Ont signé les Membres présents,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Président du C.C.A.S.,
 Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.